USAGE PERMIS		
Unifamiliale isolée	H-1	x
Unifamiliale jumelée	H-2	
Unifamiliale en rangée	H-3	
Bifamiliale isolée	H-4	
Bifamiliale jumelée	H-5	
Bifamiliale en rangée	H-6	
Multifamiliale	H-7	
Communautaire	H-8	
Maison Mobile	H-9	
Maison uni-modulaire	H-10	
Saisonnière (chalet)	H-11	X
Commerce et Service		
Vente au détail	C-1	
Vente en gros	C-2	
Hébergement et/ou restauration	C-3	х
À vocation récréo-touristique	C-4	X ^(a)
Dépanneur	C-5	
Établissements exploitant l'érotisme	C-6	
Services divers	C-7	
Atelier d'artisan	C-8	
Poste d'essence	C-9	
Vente ou location de véhicules moteurs	C-10	
Réparation automobile	C-11	
Para-industriels	C-12	
Relié à l'agriculture	C-13	
Relié à la forêt	C-14	
Industrie		
Légère	I-1	
Lourde	1-2	
Transformation agricole sans nuisances	I-3	
Transformation agricole avec nuisances	1-4	
Public		
Public et institutionnel	P-1	
Utilité publique	P-2	Х
Récréation et tourisme		
Extensif	R-1	Х
Intensif	R-2	
Pourvoirie	R-3	
Complémentaire à l'agriculture	R-4	1.
Agriculture		
Agriculture de type 1	A-1	
Agriculture de type 2	A-2	
Agriculture de type 3	A-3	
Autres Usages		
Extraction	U-1	
Usages particuliers	U-2	

	Min	Max
Marge avant (m)	4,5	-
Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)	1,5	-
Somme des marges lat. (m)	-	-
Indice d'occupation au sol (%)	-	-
Hauteur (m)	4,5	9
Nombre d'étage	-	-

Art. complémentaires - règlement

Lotissement

Art. 42 Dimensions et superficies minimales des lots partiellement ou non desservis par l'aqueduc et l'égout. (superficie minimale de 5 000m²)

NOTES PARTICULIÈRES

Règlements à caractère discrétionnaire applicables :

(a) Usage soumis aux conditions d'implantation du Règlement sur les usages conditionnels

AMENDEMENTS		
# de règ.	Date	
-		